

## Annexe A – Employés admissibles

Les employés du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international qui participent à la réalisation du mandat du Programme de développement du commerce international (Programme DCI) ou du programme commercial, ou qui en sont responsables ont reçu une invitation à remplir le questionnaire :

- Agents commerciaux, agents de promotion commerciale recrutés sur place
- Adjointes commerciales, adjointes à la promotion commerciale recrutés sur place
- Secrétaires recrutés sur place dans le cadre du Programme de développement du commerce international dans les missions
- Tous les délégués commerciaux de l'Administration centrale quelle que soit leur affectation actuelle
- Tous les délégués commerciaux dans les missions quelle que soit leur affectation actuelle
- Agents non permutants (p. ex., CO, ES, AS, etc.) qui participent à la mise en oeuvre du Programme de développement du commerce international à l'Administration centrale et dans les missions
- Agents d'autres ministères fédéraux en affectation dans les missions (p. ex., agents d'AAC et de Patrimoine canadien) ou qui livrent le Programme de développement du commerce international à l'Administration centrale
- Agents d'autres filières (p. ex., filières Politiques/Économiques, agents de l'ACDI et attachés culturels) qui passent plus de 50 % de leur temps à travailler pour la mise en oeuvre ou la gestion du Programme de développement du commerce international à l'Administration centrale ou dans les missions
- Secrétaires/adjointes du secteur de la politique commerciale et secrétaires/adjointes des directions géographiques consacrant plus de 50 % de leur temps à travailler pour la mise en oeuvre du Programme de développement du commerce international
- Directeurs et directeurs adjointes de directions géographiques en charge du Programme de développement du commerce international et directeurs généraux et sous-ministres adjointes de directions géographiques
- Directeurs et directeurs généraux du secteur T, y compris le délégué commercial en chef
- Sous-ministres
- Chefs de mission
- Employés nommés pour une période déterminée qui travaillent au Service des délégués commerciaux pour la mise en oeuvre du Programme de développement du commerce international **depuis plus d'un an.**